

Commune de Bouzonville

Plan Local d'Urbanisme

Dossier de modification n°5

*Prescrite par l'arrêté communautaire n°2023-82
en date du 19 avril 2023*

Orientations d'aménagement et de programmation modifiées

Novembre 2023



Il est proposé d'inclure l'orientation d'aménagement et de programmation ci-après insérée au dossier de PLU de Bouzonville.

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Bouzonville
Secteur Lang Morgen

1. Mixité fonctionnelle et sociale

Surface totale de la zone : 18.02ha
Vocation de la zone : économique (6.21ha) et horticole (11.81ha).
La création de logements est autorisée sous réserve que ceux-ci soient uniquement destinés à loger les salariés employés sur le site.

2. Desserte par les voies et réseaux de stationnement

Les constructions sont desservies par un accès direct sur la RD918.
Sauf en cas d'impossibilité technique justifiée, les places de stationnement réalisées dans le cadre d'une opération de construction visant le secteur sont perméables.

3. Qualité environnementale et prévention des risques

Les eaux pluviales sont gérées de façon intégrée à la source par infiltration ou récupération.
L'aménagement du secteur comprend la plantation de haies sur tout ou partie du pourtour de l'opération. Ces haies sont majoritairement composées d'essences régionales, dont une liste non-exhaustive est fournie en annexe du règlement de PLU.
Les espaces non-construits sont plantés ou engazonnés.

4. Qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

Les constructions intègrent un dispositif de végétalisation des toitures.

5. Programmation urbaine

Court, moyen et long termes.

